

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	28	28 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 avril 2026

Date d'affichage 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **VIART Jean-Michel**, **UDART Audrey**, **GROSJEAN Patrick**, **VIENCE Cathy**, **BROUILLET Michel**, **DA SILVA Emilie**, **JOUAULT Olivier**, **LESPINASSE Angélique**, **JOLY Thierry**, **AUGUIN Isabelle**, **SAAB Pierre**, **DESMOUTIERS Aurore**, **EL MORABIT Fouad**, **DE BOUDEMANGE Béatrix**, **ROUSSEL Steve**, **JOBE Martine**, **JOTTE Henri**, **SENECOT Sabine**, **LELIEVRE Olivier**, **JOUAULT Gervaise**, **ROCIPON Julien**, **BUSI Fanny**, **BODIVIT Louis**, **ZWALD Jérémy**, **RUTA Lorenzo**, **GIBIER Fanny**, **PANI Pascal**, **NICOLET Rémy**.

Représentée : **LADOUX Cécile** par **ZWALD Jérémy**.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE COMMUNALE**
N° de délibération : **2026-39**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Pascal PANI**

Vu

- le Code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7,
- la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,
- le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 relatif à la commission de contrôle des listes électorales,
- l'installation du Conseil municipal issue des élections municipales,

Considérant

- que la commission électorale est chargée de contrôler la régularité des listes électorales de la commune,
- qu'elle se prononce sur les inscriptions et radiations, et vérifie la conformité des inscriptions opérées par le maire,
- que sa composition est fixée par la loi en fonction du nombre d'habitants de la commune,
- qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les membres issus du Conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission,

La réforme des listes électorales entrée en vigueur le 1er janvier 2019 a créé une commission électorale dans chaque commune. Cette commission est chargée de garantir la régularité des listes électorales et de statuer sur les décisions prises par le maire en matière d'inscription et de radiation.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, la commission comprend :

- trois conseillers municipaux issus de la liste « Saint-Julien, un cadre de vie »,
- deux conseillers municipaux de la liste « Un nouvel élan pour Saint-Julien-les-Villas »

Les membres sont désignés pour toute la durée du mandat municipal.

La commission « Finances-Affaires générales » du 22.04.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Il convient donc de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la commission électorale de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les membres suivants pour composer la commission électorale communale :

- ❖ TITULAIRE « SAINT-JULIEN, UN CADRE DE VIE » :
 - **Monsieur Henri JOTTE**
 - **Madame Martine JOBE**
 - **Madame Béatrix DE BOUDEMANGE**

- ❖ TITULAIRE « UN NOUVEL ELAN POUR SAINT-JULIEN-LES-VILLAS » :
- **Monsieur Jérémy ZWALD**
 - **Monsieur Rémy NICOLET**

A l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL décide de désigner les membres au scrutin public. A l'issue du scrutin, les membres de la commission ont été désignés ainsi qu'il suit :

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL **à l'unanimité** décide :

- **DE DESIGNER** les membres susmentionnés pour siéger au sein de la commission électorale communale,
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2026.04.28 18:12:20 +0200
Ref:10909742-16448124-1-D
Signature numérique
le Maire